



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

grèves

Question écrite n° 50386

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les résultats d'une enquête de la DARES qui fait apparaître que le nombre de jours de grève a connu une hausse en 1999 de 42,9 % par rapport à 1998. L'année 1999 a été marquée par une hausse des grèves par rapport aux deux années précédentes. La très grande majorité des conflits a eu lieu dans des établissements moyens et grands : 42,3 % concerneraient des établissements de plus de 500 salariés, 42,8 % des établissements de 100 à 499 salariés, et 8,7 % les établissements de 50 à 99 salariés. Fait nouveau en 1999, le développement des conflits induits par les négociations sur les 35 heures : près de 25 % des conflits en 1999, contre 12 % en 1998. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement suite à la publication de ces chiffres et les mesures envisagées pour développer les négociations collectives.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la proposition du Gouvernement relative à la publication d'une enquête de la Dares sur la conflictualité en 1999 et les mesures envisagées pour développer les négociations collectives. Il convient de préciser tout d'abord que cette enquête publiée par la Dares dans le bulletin mensuel des statistiques du travail n° 5/2000 ne retrace que des données provisoires. La Dares publiera prochainement les chiffres définitifs de l'année 1999 dans un numéro spécial de « Premières informations et premières synthèses ». Il est exact que l'année 1999 a connu une augmentation des journées individuelles non travaillées (JINT) et que les revendications liées à la réduction et à l'aménagement du temps de travail représentent pour cette année, le deuxième thème des motifs de conflits. Cette évolution concerne essentiellement le deuxième semestre 1999, période marquée par d'une part, une très vive accélération de la croissance (+ 4 % en rythme annuel) et d'autre part, une importante activité de la négociation d'entreprise. Ces négociations, qui, lorsqu'il s'agit de réduction du temps de travail, portent sur des questions essentielles pour la vie quotidienne des salariés et le fonctionnement des entreprises, ont pu être précédées ou s'accompagner de phases de tension résultant de désaccords temporaires dans la négociation. Enfin, en ce qui concerne le développement de la négociation collective comme mode de prévention et remède à la conflictualité, une réflexion d'ensemble est conduite par le ministère de l'emploi et de la solidarité en lien avec les partenaires sociaux. Cette réflexion s'ordonne autour de plusieurs axes : outiller les acteurs sociaux et mettre à leur disposition une gamme de modalités adaptées d'appui au dialogue social ; renforcer la compétence des services déconcentrés du ministère dans la gestion des conflits et l'accompagnement des négociations ; concevoir et expérimenter d'autres formes de facilitation du dialogue dans les entreprises, en dehors des périodes de conflits avérés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50386

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5113

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2287